

**CONCOURS EXTERNES SPECIAUX
CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES DU CADRE DE
L'ENSEIGNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

NOTICE D'INSCRIPTION

Les conditions

- être âgé de 18 ans au moins au cours de l'année 2018 ;
- justifier, au 9 août 2018, date de clôture des inscriptions, de la détention d'une licence ou d'un titre ou diplôme équivalent (liste fixée par l'arrêté du 4 juin 1991). Les sportifs inscrits ou ayant été inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le Ministre chargé des sports n'ont pas à justifier de la détention de ce diplôme ;
- pour pouvoir s'inscrire au 1^{er} concours, justifier au 9 août 2018, de la citoyenneté calédonienne ou de 5 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie ;
- **s'acquitter d'un droit d'inscription au concours d'un montant de 500 F.CFP.**

Modalité de dépôt du dossier d'inscription

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **9 août 2018 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- soit déposé au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWE, porte n° 2, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (section concours) les après-midi entre 12h15 et 16h

ou

- soit transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service de l'accès à la fonction publique et de la formation initiale – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le **9 août 2018 à minuit**)

Candidat en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

Fonctions – lieu d'affectation

Les fonctions sont décrites dans la fiche statutaire jointe au dossier d'inscription.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS
LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE**

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 9 AOUT 2018 à 16H00

CONCOURS EXTERNES SPECIAUX
CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES DU CADRE DE
L'ENSEIGNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
AU TITRE DE L'ANNEE 2018


PIECES A FOURNIR


CHOIX DU CONCOURS

Les citoyens de la Nouvelle-Calédonie et les personnes résidents en Nouvelle-Calédonie depuis plus **de 5 ans** peuvent présenter les 2 concours

Pour le 1^{er} concours ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et aux personnes justifiant de plus de 5 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 1**),
- une vignette de concours à 500 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa,
- deux enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat,
- une photocopie du diplôme exigé,
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae
- une photocopie de leur participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans**
- **pour les personnes en situation de handicap :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - un certificat médical ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat
- **pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne :**
 - photocopie de la carte électorale spéciale accompagnée de l'original,
 - ou photocopie de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original,
- **pièces à fournir pour justifier des 5 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie :**
 - photocopie des quittances de loyer,
 - ou des attestations de logement,
 - ou des certificats de scolarité,
 - ou des avis d'imposition,
 - ou des attestations de travail ou de couverture social (mutuelle, cafat, aide médicale, etc...).

 Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.

 Les candidats mariés ou unis par un pacte civil de solidarité depuis au moins 2 ans et résidents ensemble en Nouvelle-Calédonie verront leur durée de résidence en Nouvelle-Calédonie assimilée à :

- 10 ans de résidence lorsque le conjoint ou le partenaire est citoyen de la Nouvelle-Calédonie
- celle de leur conjoint ou partenaire.

Pour le 2nd concours ouvert à tous

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 2**),
- une vignette de concours à 500 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa,
- deux enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat,
- une photocopie du diplôme exigé,
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae
- une photocopie de leur participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans**
- **pour les personnes en situation de handicap :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - un certificat médical ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

**EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE SPECIAL
D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES
ENSEIGNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

	Coefficient	Durées
I - Epreuves d'admissibilité		
1° Epreuve écrite de français	3	4H
2° Epreuve écrite de mathématiques	3	3H
3° Epreuve écrite d'histoire géographie et de sciences expérimentales et technologie	2	3H
4° Epreuve écrite en langue kanak	2	3H
II- Epreuves d'admission		
1° Epreuve orale d'entretien	4	
2° Epreuve orale de langue vivante étrangère	1	20 mn Prépa : 30 mn
3° Epreuve d'éducation physique et sportive	1	
4° Entretien en langue kanak relatif à la culture ou à la langue concernée	2	30 mn Prépa : 30 mn

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou à la 1^{ère} épreuve d'admission est éliminatoire
Pour être admissible, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 100.
Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 180.

*Les annales et le programme détaillé sont disponibles sur le site internet suivant : www.drhfpnc.gouv.nc
ou en vente à l'imprimerie administrative
(rez-de-chaussée – porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)*

OPTIONS DES CONCOURS

1ER Concours externe spécial

Epreuve d'histoire-géographie et de sciences expérimentales et technologie

majeure histoire et géographie

majeure sciences expérimentales et technologie

Epreuve en langue kanak

(1 seul choix possible)

Némi Païci Nengone Drehu Iaai Fwai Nââ Drubéa Ajie

Nyalayu Xaracùù

Epreuve orale d'entretien 2^{ème} partie (1 seul choix possible)

domaine des arts visuels

domaine de la musique

domaine de la littérature de jeunesse

Epreuve orale obligatoire de langue vivante étrangère (1 seul choix possible)

Allemand

Anglais

Espagnol

Italien

Japonais

EPS (1 seul choix possible)

Danse

Course de 1500 mètres

Epreuve orale d'admission en langue kanak

(1 seul choix possible)

Némi Païci Nengone Drehu Iaai Fwai Nââ Drubéa Ajie

Nyalayu Xaracùù

OPTIONS DES CONCOURS

2ND Concours externe spécial

Epreuve d'histoire-géographie et de sciences expérimentales et technologie

majeure histoire et géographie

majeure sciences expérimentales et technologie

Epreuve en langue kanak

(1 seul choix possible)

Némi Païci Nengone Drehu Iaai Fwai Nââ Drubéa Ajie

Nyalayu Xaracùù

Epreuve orale d'entretien 2^{ème} partie (1 seul choix possible)

domaine des arts visuels

domaine de la musique

domaine de la littérature de jeunesse

Epreuve orale obligatoire de langue vivante étrangère (1 seul choix possible)

Allemand

Anglais

Espagnol

Italien

Japonais

EPS (1 seul choix possible)

Danse

Course de 1500 mètres

Epreuve orale d'admission en langue kanak

(1 seul choix possible)

Némi Païci Nengone Drehu Iaai Fwai Nââ Drubéa Ajie

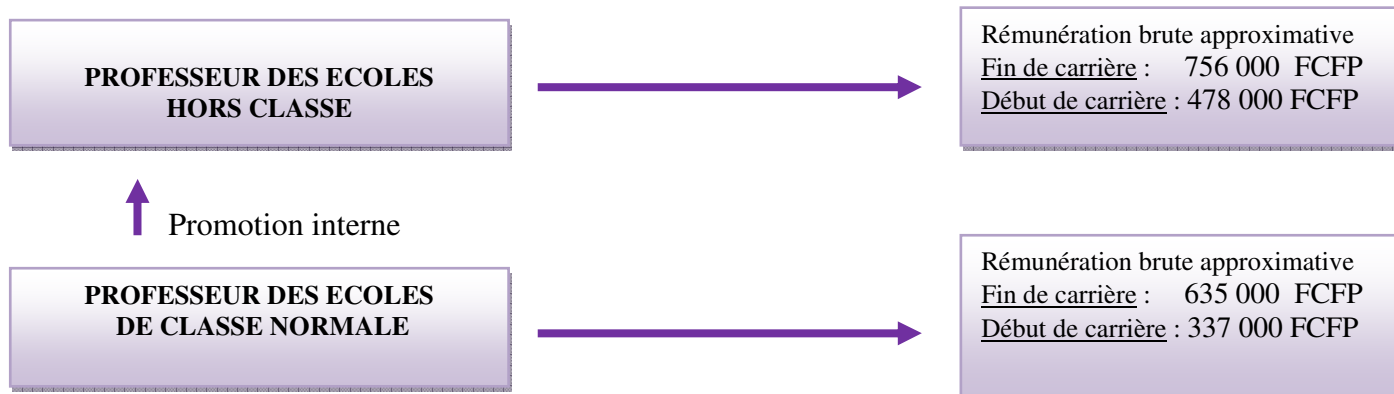
Nyalayu Xaracùù

PROFESSEURS DES ECOLES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Catégorie A

Fonctions :

- participe aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires
- procède à une évaluation permanente du travail des élèves et apporte une aide à leur travail personnel
- peut être appelé à exercer leurs fonctions dans les établissements d'enseignement spécialisé, dans les sections d'enseignement générale professionnel adapté (SEGPA), ainsi que dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), dans les établissements de formation des maîtres, dans les inspections d'enseignement primaire et les secrétariats des commissions de l'enseignement spécialisé
- peut être amené à exercer les fonctions de directeur d'une école primaire et/ou un groupe scolaire



Notice explicative

Pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de votre inscription au 1^{er} concours

1 – Vous êtes citoyen (ne)

Pour justifier de votre qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir la photocopie :

- de votre carte électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature (la carte électorale spéciale est celle qui vous permet notamment de voter lors des élections provinciales) ;


ou

- de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature. Cette attestation peut être demandée auprès de la Mairie dans laquelle vous êtes inscrit en tant qu'électeur.

2 – Vous n'êtes pas citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie mais vous souhaitez justifier de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie


La durée de résidence s'apprécie de manière continue à la date de clôture des inscriptions du concours.

Exemple : Si la date de clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2018 et que la durée de résidence pour se présenter au concours est de 10 ans, vous devez fournir des pièces justificatives de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie pour la période continue du 15 juin 2008 au 15 juin 2018.

 Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.

Pour justifier de votre **durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie**, vous avez la possibilité de fournir la photocopie d'une des pièces suivantes (au choix, il n'est pas nécessaire de toutes les fournir) :

- quittances de loyers ; **ou**
- attestations de logement ; **ou**
- certificats de scolarité ; **ou**
- avis d'imposition ; **ou**
- attestations de travail ou de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale...).

 **Il vous est possible de produire différents types de justificatifs, l'important étant que vous soyez en mesure de justifier la totalité de la durée de résidence continue exigée.**

3 – Vous êtes marié(e) ou uni(e) par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie

Dans cette hypothèse, vous pouvez utiliser la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint ou partenaire, pour cela, vous devez fournir l'ensemble des pièces suivantes :

- un justificatif de mariage ou d'union par un pacte civil (photocopie du livret de famille, l'extrait de l'acte de mariage ou photocopie de votre pacte civil) ; **et**
- un justificatif permettant de vérifier votre domiciliation ainsi que celle de votre conjoint(e) ou partenaire en Nouvelle-Calédonie ; **et**
- l'un des documents précités permettant de justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint(e) ou partenaire.

ENGAGEMENT DECENNAL AU 1^{ER} CONCOURS EXTERNE SPECIAL
(cf. délibération modifiée n° 345 du 30 décembre 2002)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lauréat (e) du 1^{er} concours externe spécial d'accès au corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du 1^{er} degré de NC ouvert au titre de l'année 2018.

Par la présente, je m'engage à exercer pendant dix ans les fonctions de professeurs des écoles.

J'ai conscience qu'en cas de rupture de mon engagement décennal pour refus de poste attribué ou exclusion de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), je serais tenu(e) de rembourser la totalité des traitements perçus durant ma scolarité l'ESPE.

Fait à

Date

Signature

ENGAGEMENT DECENNAL AU 2ND CONCOURS EXTERNE SPECIAL
(cf. délibération modifiée n° 345 du 30 décembre 2002)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

lauréat (e) du 2nd concours externe spécial d'accès au corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du 1^{er} degré de NC ouvert au titre de l'année 2018.

Par la présente, je m'engage à exercer pendant dix ans les fonctions de professeurs des écoles.

J'ai conscience qu'en cas de rupture de mon engagement décennal pour refus de poste attribué ou exclusion de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), je serais tenu(e) de rembourser la totalité des traitements perçus durant ma scolarité l'ESPE.

Fait à

Date

Signature



**ATTESTATION RELATIVE A L’AFFECTATION DU CANDIDAT
A L’ISSUE DE SA FORMATION A LA SUITE DE SA REUSSITE
AU 1^{ER} CONCOURS EXTERNE SPECIAL**

Je soussigné(e)

Né(e) le à

candidat(e) au 1^{er} concours externe spécial d’accès au corps des professeurs des écoles de la Nouvelle-Calédonie organisé au titre de l’année 2018, reconnais avoir été informé(e) qu’en cas de succès au concours de recrutement et à l’issue de ma formation à l’école supérieure du professorat et de l’éducation (ESPE), je serai tenu(e) d’accepter toute affectation quel que soit la localisation géographique du poste offert.

Fait à Le
Signature de l’intéressé(e)



**ATTESTATION RELATIVE A L’AFFECTATION DU CANDIDAT
A L’ISSUE DE SA FORMATION A LA SUITE DE SA REUSSITE
AU 2ND CONCOURS EXTERNE SPECIAL**

Je soussigné(e)

Né(e) le à

candidat(e) au 2nd concours externe spécial d'accès au corps des professeurs des écoles de la Nouvelle-Calédonie organisé au titre de l'année 2018, reconnais avoir été informé(e) qu'en cas de succès au concours de recrutement et à l'issue de ma formation à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), je serai tenu(e) d'accepter toute affectation quel que soit la localisation géographique du poste offert.

Fait à Le
Signature de l'intéressé(e)



DRHFPNC
Direction des Ressources
Humaines et de la
Fonction Publique de
Nouvelle-Calédonie
Section Concours



GOVERNEMENT DE LA
NOUVELLE
CALÉDONIE